Suspension temporaire des cotisations et des rachats au titre des fonds immobiliers canadiens

La Canada Vie a annoncé une suspension temporaire des cotisations et des rachats au titre de ses deux fonds distincts immobiliers canadiens. La suspension entrera en vigueur le 20 mars 2020 à la fermeture des bureaux, soit 16 h HE, et se poursuivra jusqu'à ce que les marchés se soient stabilisés. Cette décision a été prise après mûre réflexion, dans le but de protéger les intérêts à long terme des détenteurs d'unités.

Les fonds visés sont le Fonds immobilier (CIGWL) (LREG) et le Fonds immobilier C (CIGWL) (REGWL), tous deux gérés par notre gestionnaire de placements, Conseillers immobiliers GWL (CIGWL).

Les objectifs et les frais des fonds demeurent les mêmes. Ces fonds détiennent des portefeuilles diversifiés de biens immobiliers productifs de revenus de grande qualité. Ils ont affiché de bons rendements au fil du temps et constituent toujours une composante importante de tout portefeuille bien équilibré.

20 mars 2020

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.